

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2008

Révision: 30.07.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** *MoTip Peinture Haute Température Anthracite foncé/Noir/Blanc/Anthracite/Beige/Gris*
- **Code du produit:** 04030 / 04031 / 04036 / 04037 / 04038 / 04039
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture
- **Producteur/fournisseur:**
MOTIP DUPLI B.V.
Wolfraamweg 2
NL- 8471 XC Wolvega
Pays Bas
Tel: +31 (0)561 694400
Fax: +31 (0)561 694411
e-mail info@nl.motipdupli.com
- **Service chargé des renseignements:** QHSE Department
- **Renseignements en cas d'urgence:** Tel: +31 (0)561 694400 (08.00 / 17.00)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



*Xi Irritant
F+ Extrêmement inflammable
N Dangereux pour l'environnement*

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage SGH**



Danger

2.2/1 - Gaz extrêmement inflammable.

2.3/1 - Aérosol extrêmement inflammable.



Attention

3.2/2 - Provoque une irritation cutanée.

3.8/3 - Peut provoquer somnolence et des vertiges.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2008

Révision: 30.07.2008

Nom du produit: MoTip Peinture Haute Température Anthracite foncé/Noir/Blanc/Anthracite/Beige/Gris

(suite de la page 1)



4.1/2 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Prévention:**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

· **Intervention:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir étiquette).

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Recueillir le produit répandu.

· **Stockage:**

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

· **Élimination:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn, Xi, F, N; R 11-38-51/53-65-67 Danger: 2.6/2; 3.10/1 Attention: 3.2/2, 3.8/3 4.1.C/2	25-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane F+; R 12 Danger: 2.2/1 Attention: 2.5/L	12,5-20%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane F+; R 12 Danger: 2.2/1 Attention: 2.5/L	10-12,5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2008

Révision: 30.07.2008

Nom du produit: MoTip Peinture Haute Température Anthracite foncé/Noir/Blanc/Anthracite/Beige/Gris

		(suite de la page 2)
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane  F+; R 12 ----- Danger:  2.2/1 ----- Attention:  2.5/L	5-10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène  Xn,  Xi; R 10-20/21-38 ----- Danger:  3.1.D/3, 3.1.I/4, 3.2/2 ----- Attention:  2.6/3	2,5-5%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)  Xn,  Xi,  N; R 10-37-51/53-65-66-67 ----- Danger:  3.10/1 ----- Attention:  2.6/3;  3.8/3  4.1.C/2	2,5-5%
	Polybutyl titanate  Xi; R 10-38-41 ----- Danger:  3.3/1, 3.2/2 ----- Attention:  2.6/3	1-2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Veiller à une aération suffisante.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:** Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

(suite page 4)

Nom du produit: MoTip Peinture Haute Température Anthracite foncé/Noir/Blanc/Anthracite/Beige/Gris

(suite de la page 3)

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane

VME () 1900 mg/m³, 800 ppm

1330-20-7 xylène

VME () Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2008

Révision: 30.07.2008

Nom du produit: MoTip Peinture Haute Température Anthracite foncé/Noir/Blanc/Anthracite/Beige/Gris

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme: Aérosol
Couleur: Selon désignation produit
Odeur: Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Point d'inflammation:** < 0°C (< 32°F)
 Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Température d'inflammation:** 365°C (689°F)

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: 1,1 Vol %
Supérieure: 10,9 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C (68°F):** 3500 hPa (2625 mm Hg)

· **Densité à 20°C (68°F):** 0,705 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

· **Teneur en solvants:**

Solvants organiques: 83,6 %
EU-VOC: 589,7 g/l
EU-VOC in %: 83,64 %

· **Teneur en substances solides:** 6,7 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64742-49-0 naphtha léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2600 mg/kg (lapin)
	LC50 / 4 h	>193 mg/m ³ (rat)

106-97-8 butane

	LC50 / 4 h	658 mg/m ³ (rat)
--	------------	-----------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2008

Révision: 30.07.2008

Nom du produit: MoTip Peinture Haute Température Anthracite foncé/Noir/Blanc/Anthracite/Beige/Gris

(suite de la page 5)

1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)
	LC50 / 4 h	22,1 mg/m ³ (rat)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (rab)
	LC50 / 4 h	>15 mg/m ³ (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

· **Effets écotoxiques:**· **Toxicité aquatique:****64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité**

LC50	127-159 mg/l (Leuciscus idus)
------	-------------------------------

1330-20-7 xylène

EC50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	13,5 mg/l (fish)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

EC50 / 24 h	150 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	3,77 mg/l (fish)

- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2008

Révision: 30.07.2008

Nom du produit: MoTip Peinture Haute Température Anthracite foncé/Noir/Blanc/Anthracite/Beige/Gris

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 2 5F Gaz.
- **Indice Kemler:** -
- **No ONU:** 1950
- **Groupe d'emballage:** -
- **Etiquette de danger** 2.1
- **Désignation du produit:** 1950 AÉROSOLS
- **Quantités limitées (LQ)** LQ2
- **Catégorie de transport** 2
- **Code de restriction en tunnels** BID

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 2.1
- **No ONU:** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage:** -
- **No EMS:** F-D,S-U
- **Marine Pollutant:** Non
- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 2.1
- **No ID ONU:** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage:** -
- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS, flammable

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2008

Révision: 30.07.2008

Nom du produit: MoTip Peinture Haute Température Anthracite foncé/Noir/Blanc/Anthracite/Beige/Gris

(suite de la page 7)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant
F+ Extrêmement inflammable
N Dangereux pour l'environnement

· **Phrases R:**

- 12 Extrêmement inflammable.
- 38 Irritant pour la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 23 Ne pas respirer l'aérosol.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
 Conserver hors de la portée des enfants.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique: QHSE Department**

· **Contact:**

Mme D. Kleistra

· **Acronymes et abréviations:**

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
 Règlement internationale concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

(suite page 9)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2008

Révision: 30.07.2008

Nom du produit: MOTIP HIGH HEAT ANTHRACITE

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite de la page 8)

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F